

Réunion Délégué Syndical

28 janvier 2021
de 15h45 à 17h15
Biologie Servier
Réunion Teams

Information importante :
La réunion est organisée
en dehors du temps de travail



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir



Réunion DS Sommaire

1. Mission Syndicale Négociation RCC
2. Point de Situation Négociation RCC
3. Après Négociation RCC
4. Horizon Saclay : Et après ?



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

1. Mission Syndicale

Négociation RCC

Biologie Servier

LA CFTD EST AUSSI
FORCE DE PROPOSITIONS.



Mission Syndicale Négociation RCC

RAPPEL

La **négociation** est un **élément important** de notre **pratique syndicale**.

Elle **n'est pas une fin en soi** mais un **moyen pour obtenir des résultats**.

La **revendication CFDT** naît de la **confrontation** entre la **réalité vécue** par les **salariés** et les **orientations** de la **CFDT**.

Une **revendication** n'a de **sens**, pour la **CFDT**, que si on peut la **faire partager** par le **plus grand nombre** de **salariés**.

La **négociation** est un **outil** au service de notre **action syndicale**.



S'engager pour chacun
Agir pour tous



Mission Syndicale Négociation RCC

RAPPEL

La **négociation** suppose une **démarche cohérente et structurée** en identifiant **différentes phases indispensables** :

- **L'avant** négociation ou la concertation
- **Pendant** la négociation
- **L'après** négociation ou le retour



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

2. Point de Situation

Négociation RCC

Biologie Servier

CFDT, LE SYNDICAT QUI NÉGOCIE

COMME VOUS ÊTES LA SEULE FORCE DE PROPOSITIONS,
JE NE POURRAI PAS DIRE OUI À TOUT.



Point de Situation Négociation RCC



Calendrier des réunions

Réunions de Négociation RCC	Participants	
✓ R0 : 27 octobre 2020 de 14.00 à 16.00	NM + NU + JLL + EM	} 2h/RU
✓ R1 : 5 novembre 2020 de 14.30 à 16.30	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	
✓ R2 : 19 novembre 2020 de 10.00 à 12.00	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	
✓ R3 : 3 décembre 2020 de 09.00 à 13.00	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	} 4h/RU
✓ R4 : 11 décembre 2020 de 09.00 à 13.00	NM + NU + JLL + V. LAMARCHE + A. GAIN + EM + MPR + GVDC	
✓ R5 : 7 janvier 2021 de 14.00 à 18.00	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	
✓ R6 : 21 janvier 2021 de 09.00 à 13.00	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	} 2h/RU
Next R7 : date et horaires à définir	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	
R8 : 4 février 2021 de 09.00 à 13.00	NM + NU + JLL + EM + MPR + GVDC	} 4h/RU



Point de Situation Négociation RCC



- Présentation Accord de Méthode & discussion
- Fixation d'un calendrier de négociation
- Modalités de communication pendant la négociation
- Articulation des négociations avec les autres activités des négociateurs
- Présentation d'un plan détaillé d'accord de RCC
- Identification des fonctions éligibles au départ



Point de Situation Négociation RCC



- Discussion sur l'accord de méthode
- Identification des fonctions éligibles
- Départs immédiats sans congé de mobilité
- Découpage des réunions de négociation

Point de Situation Négociation RCC



- Formalisation de l'accord de méthode
- Notion de volontariat – Période de volontariat – Procédure de volontariat – Salariés éligibles (conditions) et champ d'application de l'accord (notamment les exclusions)
- Présentation générale congé de mobilité



- Dispositif de Cessation Anticipé d'Activité (CAA)
- Retour sur le congé de mobilité
- Retour sur les départs immédiats sans congé de mobilité
- Retour sur la procédure de volontariat, notamment la rétractation et le départage
- Accompagnement à la mobilité externe volontaire : mesures d'aide
- La prévention des RPS pendant la durée de l'accord



Point de Situation Négociation RCC



- Retour sur le congé de mobilité
- Dispositif de CAA - suite
- Point sur les aspects sociaux et fiscaux des mesures financières avec Aude GAIN et Vincent LAMARCHE

Point de Situation Négociation RCC



- Préambule CFDT sur la Rupture Conventionnelle Individuelle (RCI)
- Cas des salariés protégés concernés par la réorganisation
- Articulation des mesures
- Retour sur les aspects sociaux et fiscaux des mesures financières
- Retour sur l'accompagnement à la mobilité

R5 Préambule CFDT sur la Rupture Conventiennelle Individuelle (RCI)

Nous avons souhaité alerter la Direction sur un point de cristallisation très important à propos du refus de la Direction des Ressources Humaines de Biologie Servier et du Groupe Servier d'autoriser une Rupture Conventiennelle Individuelle (RCI) pour les collaborateurs dont le poste est visé par la réorganisation de la R&D France du Groupe Servier tant qu'un accord de Rupture Conventiennelle Collective (RCC) ne sera pas finalisé, signé, instruit et validé par la DIRECCTE.

La CFDT considère que la RCI existe bel et bien aujourd'hui au sens « juridique » au contraire de la RCC qui n'a aucune existence juridique, l'accord étant en cours de négociation.

La CFDT estime que la position de la Direction est contraire aux messages délivrés depuis juin 2016 sur le fait d'accompagner les collaborateurs.

La démission, seule solution retenue à ce jour par la Direction, ne reflète pas l'engagement du Groupe Servier dans la valeur « Prendre soin ».



R5 Préambule CFDT sur la Rupture Conventiennelle Individuelle (RCI) - Suite

Les collaborateurs qui ont la chance de saisir une opportunité malgré les crises pandémiques et économiques qui existent depuis bientôt une année dans notre pays n'ont pas d'autre choix que de prendre en main « seuls » leur destinée remisant ainsi les beaux discours de la Direction sur l'accompagnement.

La RCC est basée sur le strict volontariat. Elle est la réponse juridique que la Direction a choisie pour réorganiser la R&D France du Groupe Servier.

N'oublions pas cependant que cette réorganisation implique des suppressions de postes qui sont à l'origine d'éventuels départs de nos collaborateurs.

La position actuelle de la Direction traduit implicitement une lecture purement comptable qui ne s'inscrit pas dans le rapport d'intérêt défendu par la Direction et c'est bien dommage.

La CFDT demande à la Direction de respecter les valeurs auxquelles l'entreprise est attachée et auxquelles la CFDT croit, et de revenir sur sa décision.



Point de Situation Négociation RCC



- Retour sur rationnel postes ciblés, redistribution (subsidiarité) et extension des postes non ciblés RCC
- Rôle du CSE, d'un cabinet extérieur et d'une Commission de suivi
- Passer en revue le tableau détaillant les mesures objet de l'accord de RCC et articulation des mesures
- Clauses diverses tenant à la formalisation de l'accord : durée de l'accord, révision, notification...





New

- Retour sur rationnel postes ciblés, redistribution (subsidiarité) et extension des postes non ciblés RCC par la Direction
- Notions diverses, calendrier de rédaction et communications

Date et horaires à définir



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

Point de Situation Négociation RCC



Last ?

- Finalisation de l'accord



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

Rappel des mesures négociées par la CFDT

N°	Mesures négociées entre la CFDT et l'Employeur	Précisions	Statut
1	Eligibilité par subsidiarité	Permettre par le départ d'un collaborateur n'occupant pas un poste ciblé le repositionnement effectif d'un salarié occupant un poste ciblé	En cours de Négociation
2	Redistribution des postes ciblés	Nouveau depuis le 26/11/2020	En cours de Négociation
3	Extension : Eligibilité postes non ciblés RCC	Permettre le départ de collaborateurs n'occupant pas un poste ciblé	Non Retenu
4	Cessation Anticipée d'Activité (CAA)	Durée, Allocation, Indemnité de Rupture	En cours de Négociation
5	Départ Volontaire à la Retraite	Indemnité de Rupture	En cours de Négociation
6	Départ Immédiat sans Congé de Mobilité	Allocation différentielle de rémunération (Durée et Montant), Indemnité de Rupture	En cours de Négociation
7	Congé de Mobilité	Durée, Allocation, Indemnité de Rupture, Permet au salarié d'être dispensé d'activité afin de se consacrer à son reclassement externe en étant payé	En cours de Négociation
8	Aide à la Formation	Portage Formation Courte (< 300h) et Formation Longue (> 300h), Bilan de Compétence, Validation des Acquis Entreprise (VAE)	En cours de Négociation
9	Aide à la Création d'Entreprise	Portage Création et Formation	En cours de Négociation
10	Aide à la Mobilité Géographique	Frais de Déménagement, de Réinstallation et de Double Résidence Provisoire, Outplacement du Conjoint	En cours de Négociation

Point de Situation Négociation RCC



Rappel des mesures négociées par la CFDT

N°	Mesures négociées entre la CFDT et l'Employeur	Précisions	Statut
11	Mesures d'Aide à l'Embauche en CDI de Salariés Servier partis dans le cadre de la RCC	Prime Incitative pour chaque Embauche en CDI	En cours de Négociation
12	Portabilité frais de santé et prévoyance	Mutuelle APGIS	Obligatoire pendant 1 année
13	Majoration Indemnité de Rupture du Contrat de Travail	Majoration Indemnité de Licenciement prévue par la Convention Collective Nationale de l'Industrie Pharmaceutique en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise	En cours de Négociation
14	Indemnité Spécifique de Rupture (ISR) du contrat de travail	Indemnité Spécifique de Rupture dans le cadre de la RCC en fonction de l'ancienneté et de l'âge avec tableau explicatif	En cours de Négociation
15	Accompagnement à la mobilité interne	En accord avec la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)	Prise en charge par les RH
16	Dispositifs d'accompagnement similaires au congé de reclassement	-	Non Retenu
17	Portabilité financière de la couverture sociale	Points de retraite Servier x2	En cours de Négociation



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir



Focus sur l'Extension non retenue

En tant que Délégué Syndical, j'ai pris la décision de ne pas retenir l'**extension** de la RCC à des postes non ciblés après plusieurs semaines de réflexions, de projections et de discussions entre nous trois, Marie-Pierre, Guy et moi, ainsi qu'avec nos experts Soxia, notre avocat, notre Organisation Syndicale la CFDT, et nos collègues du CSE.

La mission qui nous est confiée dans le cadre de cet accord de RCC correspond avant tout à négocier un maximum de mesures d'accompagnement pour l'ensemble des collaborateurs dont le poste est ciblé par la RCC.

Cette décision a murement été réfléchi pour ne pas introduire de biais ou de déséquilibre qui pourrait nuire à court ou moyen terme à la vie quotidienne de Biologie Servier au travers de l'ensemble de ses collaborateurs et de ses représentants du personnel, et ce jusqu'à la fermeture du site de Gidy.

L'Organisation Syndicale n'a pas vocation à proposer à l'employeur de nouvelles suppressions de postes.





Rapport de force ou rapport d'intérêt ?

La CFDT s'est fixée comme objectif de réussir à conclure un accord équilibré si et seulement si la Direction affiche sa volonté de proposer des mesures d'accompagnement à la hauteur de l'enjeu de la RCC.



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir



Avez-vous des questions svp ?



TON DÉLÉGUÉ CFTD :
PLUS QU'UN PORTE-VOIX ... UN PORTE-PAROLE !



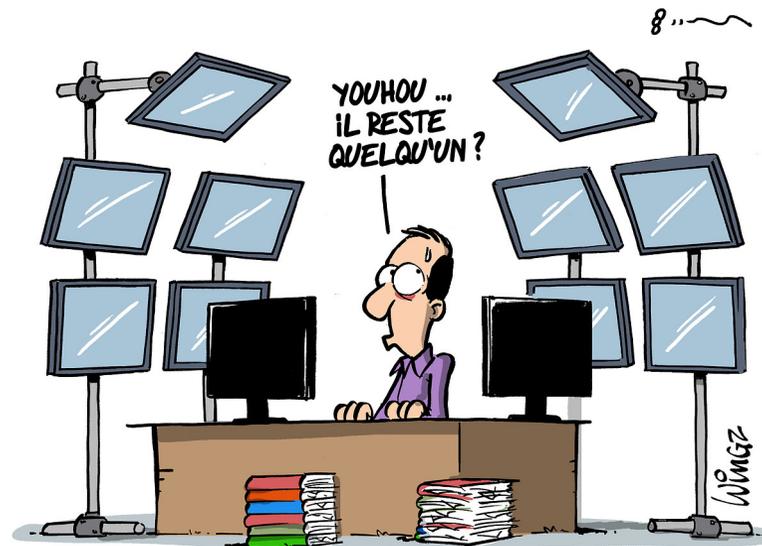
S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

3. Réorganisation de la R&D France Après Négociation RCC Biologie Servier

SUPPRESSION DES EFFECTIFS



RAPPEL

RCC : 3 caractéristiques obligatoires



ART. L 1237-19 À L 1237-19-4 ET R 12376 À D 1237-12

1

Un Plan de
Départs Volontaires



2

Négoié
Entre



ET



Employeur



Organisations
syndicales
Représentatives

3

Qui doit être
autorisé par
l'Administration du
travail



DIRECCTE

Cfdt:

S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS

Construisons notre avenir

RAPPEL

RCC : 9 clauses obligatoires



Nombre maximum de départs



ART. L 1237-19-1



Conditions d'éligibilité et critères de départage



Durée pendant laquelle les ruptures sont possibles

Convention de rupture et modalités



Modalités de candidature



Délai raisonnable de rétractation et modalités



Indemnisation - pas < indemnités légales



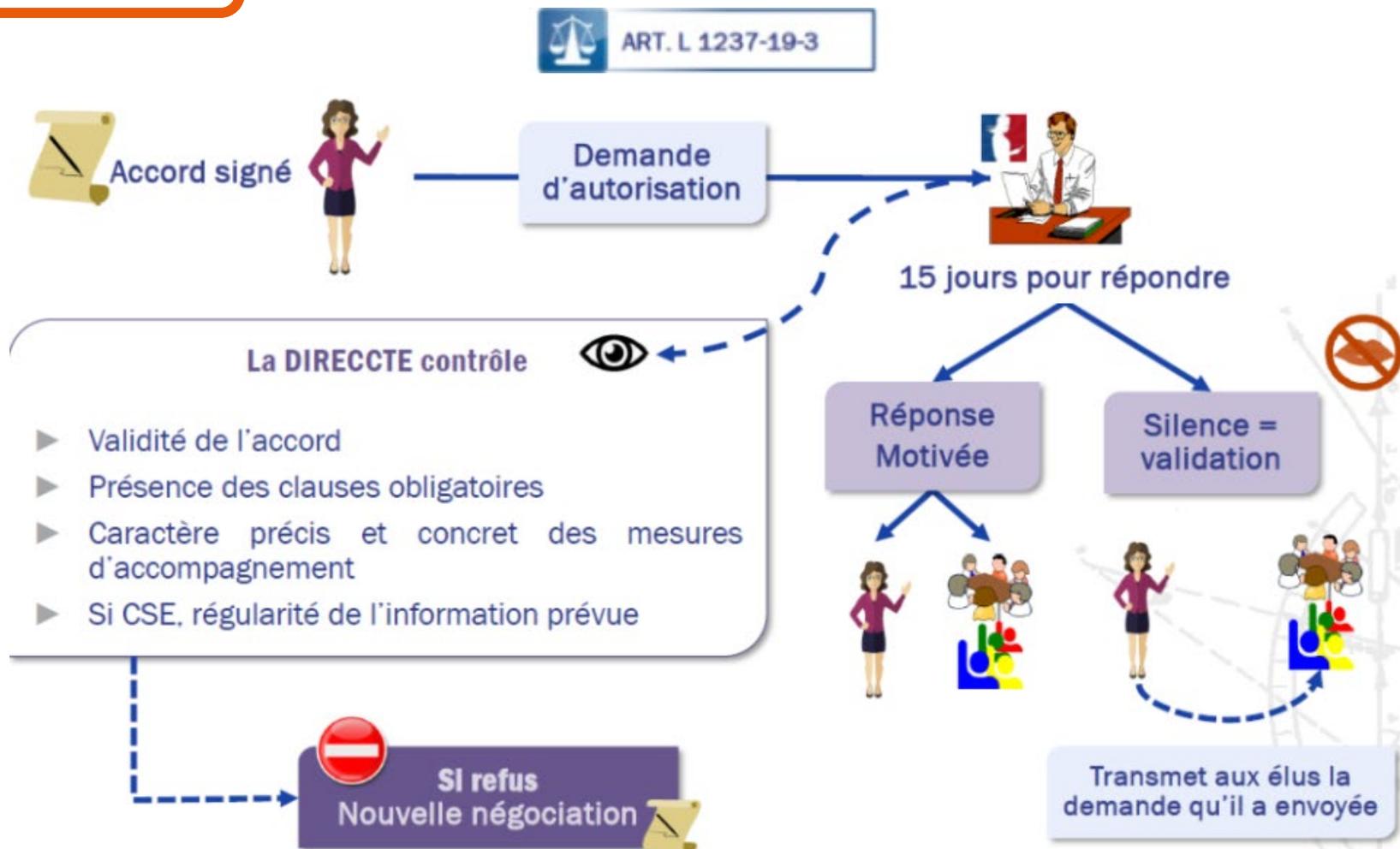
Mesures d'accompagnement des partants



Modalités de suivi par le CSE

RAPPEL

RCC : la DIRECCTE doit autoriser la mise en œuvre de l'accord



RAPPEL

Calendrier de mise en œuvre de la RCC

3 étapes nécessaires :

1. La direction a engagé une **négociation** au niveau de chaque société en vue de parvenir à un accord majoritaire permettant la mise en œuvre de la Rupture Conventionnelle Collective
2. Au terme de la négociation et de la signature de l'accord de Rupture Conventionnelle Collective et de sa validation par la DIRECCTE, la deuxième étape consistera à **informer les salariés** pour un appel au volontariat des collaborateurs éligibles à la RCC et un accompagnement RH des collaborateurs concernés après étude des dossiers
3. Période de **signature des accords individuels de Rupture Conventionnelle avec chacun des collaborateurs dont la candidature au départ volontaire a été retenue** et **départ effectif de ces collaborateurs avec accompagnement RH**



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

RAPPEL

Calendrier de mise en œuvre de la RCC

Un **cabinet extérieur** sera mandaté pour :

- **Inform**er les collaborateurs pendant la **phase de volontariat**
- **Accompagner** les volontaires pendant la **phase d'accompagnement**

Une **commission paritaire de suivi** des candidatures sera mise en place pour vérifier **l'éligibilité** des volontaires ainsi que les **critères de départage**.

Au terme de la période des départs, la nouvelle organisation de la R&D devrait être mise en place au **1^{er} octobre 2021**.



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir



Avez-vous des questions svp ?



TON DÉLÉGUÉ CFTD :
PLUS QU'UN PORTE-VOIX ... UN PORTE-PAROLE !



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

4. Horizon Saclay Et après ? Biologie Servier



Horizon Saclay Et après ?

Cette question taraude nos esprits aujourd'hui et notamment pour les collaborateurs qui n'iront pas à Saclay.

Nous ne sommes cependant pas en mesure d'y répondre pour l'instant.

Ce temps viendra...

PSE ?



PDV ?

RCC 2 ?

PDVA ?



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir



Avez-vous des questions svp ?



TON DÉLÉGUÉ CFTD :
PLUS QU'UN PORTE-VOIX ... UN PORTE-PAROLE !



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

**Quand plusieurs sont d'accord sur un point,
quoiqu'ils aient peu de force,
ils peuvent faire de grandes choses.**

Proverbe Tibétain - Le trésor des belles paroles tibétaines (1858)



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir

Toute la section syndicale CFDT de BS vous remercie de votre présence et votre participation



Information importante :
La réunion a été organisée
en dehors du temps de travail



S'engager pour chacun
Agir pour tous



CSE BS
Construisons notre avenir